



Bon à Tirer

**Bonnes pratiques dans le domaine
de la santé et des affaires sociales**



28 septembre 2017

Ce Bon-à-Tirer a pour objet de présenter quelques exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la santé et des affaires sociales, transférables sur la frontière franco-espagnole, qui pourront être présentées à l'occasion d'une visite de terrain de représentants de la Conférence Atlantique Transpyrénées (CAT).

La frontière franco-belge, de par son degré élevé d'intégration en matière de coopération sanitaire et médico-sociale, nous semble le territoire transfrontalier le plus exemplaire en termes de bonnes pratiques et de nombre de projets dans ce domaine. De plus, les thématiques de coopération de cette frontière correspondent à un pan des thématiques concernant la CAT : prévention des drogues, aide médicale urgente, autonomie des personnes âgées, insertion des personnes bénéficiaires des minima sociaux.

Voici quelques fiches-projets permettant de mettre en lumière certaines bonnes pratiques de la frontière franco-belge dans le domaine de la santé, puis des affaires sociales. Elles permettront d'échanger avec la CAT sur les projets pouvant faire l'objet d'une visite de terrain.

I. QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La coopération sanitaire transfrontalière comprend différents types d'actions de coopération entre acteurs de santé de deux ou plusieurs pays à proximité de leurs frontières. Elle peut concerner :

- des projets de coopération médico-sociale et de prévention (hygiène et bien-être, prévention contre les drogues, préventions contre certaines maladies, notamment les maladies mentales,...)
- des dispositifs encadrant la mobilité des patients allant se faire soigner de l'autre côté de la frontière : des projets de coopération sanitaire (conventions inter-hospitalières, ZOAST, ...)
- des dispositifs en matière d'aide médicale d'urgence.

1. Projet sur la prévention contre les drogues

Projet « Plateforme transfrontalière des usages de drogues et autres conduites à risques et Coordination franco-flamande d'actions de prévention globale en milieux festifs »

Frontière : [France-Belgique](#)

Programme européen : [Interreg IVA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

Porteur du projet : CAW Stimulans et Service de prévention de la Ville de Mons (Belgique)

Partenaire : l'Association Spiritek de Lille

Description du projet :

A destination des jeunes qui traversent chaque week-end la frontière, ce projet a pour volonté de les sensibiliser sur les risques encourus lors de sorties festives et de les responsabiliser par rapport à leurs actes.

Projet stratégique 2011

Coût total : 1 955 657 € dont 99 645 € pour la Coordination franco-flamande d'actions de prévention globale en milieux festifs et 95 9207 € pour la Plate-forme transfrontalière des usages de drogues en milieux festifs.

Subventions européennes : 959 803 € dont 44 805 € pour la Coordination franco-flamande d'actions de prévention globale en milieux festifs et 481 883 € pour la Plateforme transfrontalière des usages de drogues en milieux festifs.

2. Projets sur la prévention sanitaire

2.1. **Projet « Générations en santé » sur l'observation des capacités sanitaires et la promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie**

Frontière: [France-Belgique](#)

Territoires : [Dunkerque-Flandre occidentale-Côte d'Opale](#), [Euregio Meuse-Rhin](#)

Programme européen : [Interreg IVA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

Porteur du projet : Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH)

Partenaires :

- Provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg pour la Belgique
- Régions du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Champagne-Ardenne pour la France
- Province de Luxembourg (OSL)
- Administration de l'Action sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur
- Observatoire régional de la santé et du social de Picardie et observatoires régionaux de la santé de Champagne-Ardenne et du Nord-Pas-de-Calais.

Description du projet :

« Générations en santé » est un programme transfrontalier d'observation et de promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie, qui est mené depuis 2008 dans le cadre du programme transfrontalier européen Interreg IV.

Trois actions thématiques sont développées dans ce programme : « Données de santé », « Générations en santé Juniors » et « Générations en santé Seniors ». A cela s'ajoute également une étude de faisabilité pour un Pôle de compétence transfrontalier en santé publique.

Un précédent projet « Vers des programmes transfrontaliers de santé » (Interreg III 2000-2006) a permis la création d'un Tableau de bord transfrontalier de la santé. Ce travail a consisté à corriger, valider, analyser et présenter les données de santé produites par différentes institutions de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Durée du projet : 2008-2012

2.2. Projet « Prévention et promotion de la santé mentale »

Frontières : [France-Allemagne](#), [Allemagne-Belgique](#), [Allemagne-Luxembourg](#), [France-Belgique](#), [Belgique-Luxembourg](#), [France-Luxembourg](#)

Programme européen : [Interreg IVA - Grande Région](#)

Partenaires

- Centre de Recherche Public (CRP) de la Santé (Grand-Duché du Luxembourg)
- CPN - Centre Psychothérapique de Nancy, Centre Hospitalier Spécialisé (Lorraine, France)
- Espoir 54 (Lorraine, France)
- APES Ulg (Wallonie, Belgique)
- Laboratoire de psychiatrie et de psychologie médicale, CHU de Liège (Wallonie, Belgique)
- Institut wallon de Santé mentale - IWSM (Wallonie, Belgique)
- Plateforme de concertation en santé mentale de la province de Luxembourg (Wallonie, Belgique)
- Province de Luxembourg (Wallonie, Belgique)
- SHG Saarland Heilstätten GmbH (Land de Sarre)

Description du projet :

Le projet vise à mieux prévenir les risques de problèmes psychiques chez les adolescents ainsi que les troubles du développement chez les enfants en assurant un suivi social développé en commun par les opérateurs. En parallèle, le projet promeut la santé mentale par différents moyens (notamment rencontres professionnelles, site Internet, ligne téléphonique, dispositif d'accueil), afin de développer les compétences des professionnels de santé et du social et d'améliorer les connaissances du grand public et des médias. Les ressources sont mises en commun et une alliance transfrontalière en santé mentale est créée. Structuré autour de trois axes, le projet s'articule autour des points suivants : recherche et action; actions de prévention-détection; actions de promotion en santé mentale.

L'objectif est, à court terme, d'élaborer et de mettre en commun des programmes, protocoles, méthodes et outils d'évaluation de prévention mais aussi de promotion. Ce projet pilote a non seulement pour ambition de mettre en place des interventions et d'en assurer le suivi, mais aussi d'évaluer tout au long du projet les actions mises en œuvre par le programme global afin d'ajuster le projet, d'en étudier la pérennité et le transfert des actions pilotes au sein des autres régions.

Résultats du projet :

- Un état des lieux transfrontalier de la santé publique,
- Un partage mutuel des connaissances du contexte interrégional en santé mentale,
- Des actions-pilotes en "détection-prévention" sur des populations fragilisées,
- Des actions-pilotes et actions communes en "promotion de la santé mentale",
- L'élaboration d'un site Internet interrégional bilingue, français-allemand,

- La création d'une "alliance transfrontalière de professionnels et de chercheurs", articulant dynamique de réflexion et d'actions,
- La production de travaux scientifiques novateurs en évaluation de la prévention et la promotion de la santé mentale,
- La proposition de "modèles théoriques" de transfert des actions-pilotes et de pérennité du projet dans le contexte transfrontalier.

Durée du projet : Du 4 mai 2009 au 20 avril 2011.

Coût total : 1 412 180,55 €

Subventions européennes : 706 090,28 €

3. Dispositifs de coopération sanitaire transfrontalière

L'objectif de tels dispositifs est de simplifier l'accès aux soins ambulatoires et hospitaliers, urgents ou non, pour les habitants d'un territoire transfrontalier. Des dispositifs plus ou moins légers, plus ou moins aboutis peuvent être mis en place.

3.1. Conventions inter-hospitalières

Du fait d'une certaine proximité des structures et de complémentarités existantes et identifiées, des initiatives ont été prises localement, aboutissant à la signature de conventions inter-hospitalières. Elles ont pour but d'accroître la valeur ajoutée en termes d'infrastructures et de capacités techniques des hôpitaux et des équipes soignantes, afin d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des soins, dans le respect des politiques nationales de planification sanitaire. Grâce à ces conventions, les patients n'ont plus besoin d'autorisation médicale préalable, habituellement nécessaire pour les soins hospitaliers reçus dans un autre Etat membre. Conformément au règlement européen n° 883/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, la prise en charge s'effectue sur la base du tarif en vigueur dans le pays où les soins sont donnés.

Pour la mise en place des conventions, des études préalables ont été réalisées, puis les conventions ont été élaborées par l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé compétente, et les hôpitaux.

Des Conventions sont en vigueur sur la frontière franco-belge :

- Entre le Centre hospitalier Régional de Mouscron (BE) et le Centre hospitalier de Tourcoing (FR) ;
- Entre le Centre hospitalier de Sambre Avesnois (Maubeuge) (FR) et le Centre hospitalier de Mons (BE) ;
- Entre le Centre hospitalier de Tournai (BE) et le Centre hospitalier de Valenciennes (FR) ;
- Entre la Clinique régionale Yan Yperman d'Ypres (BE) et le Centre hospitalier d'Armentières (FR) ;
- Entre le CHRU de Lille (F) et la Clinique ZVB de Renaix (Ronse) (BE) ;

- Entre l'Etablissement public de santé mentale Lille Métropole d'Armentières (FR) et le Psychiatrisch Centrum de Menin (BE) ;
- Entre le Koningin Elisabeth Institut d'Oostduinkerke (BE) et le Centre hospitalier de Dunkerque (FR) ;
- Entre le CHRU Nancy (FR) et le Centre hospitalier d'Arlon (BE) ;
- Entre le Centre hospitalier de Mont-Saint-Martin (FR) et le Centre hospitalier d'Arlon (BE).

3.2. ZOAST – Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontalier

La forte proximité des centres de soins à la frontière franco-belge a encouragé une simplification administrative et financière de l'accès aux soins à l'étranger, dans le but d'améliorer les conditions d'accès aux soins des populations frontalières et de faciliter le travail des établissements de soins et des professionnels de santé. La convention de Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers offre à une population déterminée la possibilité de se rendre, sans autorisation médicale préalable, dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière, et d'y recevoir des soins hospitaliers et/ ou ambulatoires. Ce dispositif est directement inspiré de l'action pilote TRANSCARDS développée en 2000 dans la zone enclavée franco-belge de la Thiérache. Les ZOAST en vigueur à la frontière franco-belge sont au nombre de 6:

- ZOAST MRTWURSA : Mouscron-Roubaix-Tourcoing-Wattrelos-Ypres-Armentières-Bailleul-Hazebrouck-Courtrai Lille¹
- ZOAST TOURVAL : Tournai-Valenciennes²
- ZOAST MOMAU : Mons-Maubeuge-Jeumont-Haumont-Felleries Liessies-Avesnes³
- ZOAST THIERACHE : Felleries Liessies-Avesnes-Le Nouvion-en-Thiérache-Wignehies-Fourmies-Hirson-Vervins-Chimay⁴
- ZOAST ARDENNES : Mont-Godinne-Ciney-Dinant-Philippeville-Couvin-Chimay-Beauraing-Gedinne-Fumay-Revin-Nouzonville-Charleville-Mézières-Villers-Semeuse-Sedan⁵
- ZOAST LORLUX : Libramont-Arlon-Virton-Mont-Saint-Martin-Verdun

4. Coopération sur l'aide médicale d'urgence

Dans certains cas, les équipes médicales de secours du pays voisin peuvent secourir le patient plus rapidement que les équipes nationales. A la frontière franco-belge, un dispositif de coopération entre les centres de secours (numéros 15 en France et 100 en Belgique) permet de faire appel aux équipes SMUR ou SMUG les plus appropriées selon le lieu et le type de secours nécessaire, sans distinction de nationalité du patient. Le choix est opéré

¹ <http://ofbs.dims.fr/fr/mrtw-ursa.html>

² <http://ofbs.dims.fr/fr/tourval.html>

³ <http://ofbs.dims.fr/fr/momau.html>

⁴ <http://ofbs.dims.fr/fr/zoast-thierache.html>

⁵ <http://ofbs.dims.fr/fr/ardennes.html>

selon le degré d'urgence de la situation et la disponibilité des équipes médicales. Un dispositif de coopération transfrontalière a été élaboré en partenariat avec :

- le SAMU 59 (Département du Nord) ;
- les centres 100 de Bruges et de Mons ;
- l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) Nord-Pas de Calais ;
- les organismes assureurs belges ;
- les hôpitaux implantés dans le département du Nord et les arrondissements belges de Furnes, Ypres, Courtrai, Mouscron, Tournai, Ath, Mons et Thuin.

Une convention de coopération a été signée en 2007, entre le Ministre belge de la Santé publique et des Affaires sociales et le Directeur de l'ARH du Nord-Pas-de-Calais (ayant reçu délégation du Ministre de la Santé français pour les ARH Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine). Le dispositif est entré en vigueur en janvier 2008 pour la zone frontalière avec le département du Nord, puis étendu à toute la frontière courant 2008.

II. QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES

L'inclusion sociale concerne toutes les actions visant l'intégration de l'individu dans les systèmes sociaux. Les leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale sont variés et peuvent viser différents segments de population. Ils sont mis en œuvre de façon différenciée suivant les pays mais peuvent faire l'objet de coopérations :

- l'accompagnement de la perte d'autonomie
- l'accès aux infrastructures et aux services sociaux
- l'accompagnement des personnes en situation de précarité (chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, etc.) afin de réduire la pauvreté, dont l'exclusion sociale est l'une des conséquences
- l'insertion professionnelle des jeunes
- ...

1. Projets sur l'autonomie des personnes âgées

1.1. Projet « Maintien à domicile : intérêts stratégiques transfrontaliers »

Frontières : [France-Belgique](#), [France-Luxembourg](#), [Belgique-Luxembourg](#)

Programme européen : [Interreg IVA - Grande Région](#)

Partenaires :

- Agence nationale des services à la personne (ANSP, France)
- Aide à domicile en milieu rural (ADMR, France)

- Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et aux Handicapés des Ardennes (ADAPAH, France)
- Fondation de France (France)
- Lycée professionnel régional de Darche (France)
- Association l'Esprit tranquille (France)
- Association d'aide à domicile du Pays Haut (AMDPH, France)
- Région wallonne (Belgique)
- ASBL Aidants proches (Belgique)
- Athénée royale d'Athus (Belgique)
- Centre public d'action sociale d'Hotton (CPAS, Belgique)
- Centrale de services à domicile de la province de Luxembourg (CSD, Belgique)
- Aide et soins à domicile (HELP, Luxembourg)
- Office d'aide aux familles luxembourgeoises (OAF, Luxembourg)
- Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF, Luxembourg)
- Mission régionale pour l'emploi (MireLux, Luxembourg)

Description du projet :

Un premier projet Interreg a permis la réalisation d'une étude sur le fort sentiment d'isolement et de solitude des personnes dépendantes mais aussi des aidants qui les accompagnent, que ce soit en France, au Luxembourg ou en province de Luxembourg (BE).

Un second projet Interreg a vu mettre en place des formations pour les aidants, pour leur permettre d'intervenir de manière plus sécurisée et de mieux gérer les situations difficiles, et dans le cadre d'un groupe, de partager leurs expériences et de sortir de l'isolement. Le second projet "Maintien à domicile" se structure ainsi autour de 3 axes :

- La mise en place d'actions visant à rompre l'isolement des personnes dépendantes et des aidants non professionnels
- L'organisation de conférences-débats transfrontalières
- La valorisation du métier.

Porteurs du projet :

- Département des affaires sociales et hospitalières de la Province du Luxembourg (Belgique)
- Association pour le développement des emplois familiaux (ADEF, France)

Durée du projet : du 01/01/2012 au 30/06/2015

Coût total : 162 962,65 €

Subventions européennes : 73 333,19 €

1.2. Accueil des personnes âgées

Des flux de personnes âgées entre la France et la Belgique existent : plus de 1 000 personnes âgées françaises sont actuellement hébergées dans des institutions belges selon le site de l'Observatoire franco-belge de la Santé (OFBS).

L'OFBS a rédigé en 2005 une étude, financée par Interreg III, sur la mobilité franco-belge des personnes âgées et les modes respectifs d'organisation, de prise en charge et de financement des établissements belges et français accueillant des personnes âgées⁶. Une brochure a également été rédigée afin d'expliquer aux personnes âgées françaises souhaitant être hébergées en Belgique les modalités pratiques de leur prise en charge par le pays d'origine et le pays d'accueil. Les démarches à accomplir pour séjour temporaire ou bien une résidence permanente y sont décrites⁷.

2. Projets sur l'accueil des personnes handicapées

Un nombre élevé de personnes handicapées françaises sont accueillies dans des instituts médicaux en Belgique : le rapport du Député Philip Cordery à l'Assemblée nationale française en 2013 cite le chiffre de 6 620 personnes handicapées accueillies en Wallonie⁸. Celles-ci sont originaires principalement des territoires frontaliers, mais pas seulement. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 2005 indique que les personnes handicapées résidant en Wallonie proviennent de 42 départements français différents.

2.1. Projet COSANWALFRAN⁹

Le projet COSANWALFRAN mis en œuvre dans l'espace transfrontalier franco-belge du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2013, avait pour ambition d'améliorer l'accessibilité aux soins au travers d'actions concrètes. Dans le secteur médico-social, petit à petit, a émergé l'idée d'une coordination transfrontalière pour encadrer les flux de personnes françaises âgées et handicapées qui séjournent dans des structures belges. Dès 2009, l'Eurométropole a réfléchi à des recommandations à faire aux autorités françaises et belges en ce domaine en s'appuyant sur les travaux et propositions de l'OFBS. Ainsi, le projet a notamment permis de déposer un projet d'accord-cadre médico-social, soumis aux ministères compétents français et wallon en 2010.

L'accord-cadre de coopération franco-wallon pour la prise en charge des personnes handicapées signé le 21 décembre 2011 par la secrétaire d'État française aux personnes handicapées et la ministre wallonne de la Santé et de l'Action sociale, concerne exclusivement

⁶ http://ofbs.dims.fr/index-quick.php?dims_op=doc_file_download&docfile_md5id=84b9ef981de6dc5d89846e0b528ba8d3

⁷ http://santetransfrontaliere.dims.fr/index-quick.php?dims_op=doc_file_download&docfile_md5id=35b7e0ef61d8b00fcc18dec4a460211d

⁸ http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/cooperate/crossborder/cbc_health/cbc_health_fr.pdf

⁹ Projet programme opérationnel Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen : <http://www.interreg4-fwwl.eu/fr/projet-detail.php>

les personnes handicapées, adultes ou enfants, accueillies en établissements spécialisés ; ainsi que l'hébergement d'une partie des enfants scolarisés fréquentant l'enseignement spécialisé. En revanche, le texte ne concerne pas la scolarisation des enfants handicapés⁸.

L'OFBS a rédigé un rapport présentant les systèmes belges et français de prise en charge de la personne handicapée¹⁰. Afin d'améliorer la qualité de l'orientation, l'OFBS désire travailler à l'élaboration d'un répertoire des structures d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées, décrivant l'offre de service de chaque structure, permettant d'assurer un choix plus qualitatif du lieu de vie de la personne handicapée.

2.2. Projet RENCOSANTRAN¹¹

Le projet RENCOSANTRAN, mis en œuvre dans l'espace transfrontalier franco-belge du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014, avait pour finalité de rendre pérenne la coopération dans le domaine sanitaire, née avec le projet COSANTRAN, et de la développer dans le domaine médico-social. Les objectifs du projet visaient à permettre aux partenaires de renforcer la coordination des différents projets transfrontaliers en intégrant les acteurs pertinents pour chaque champ d'activités sanitaire, médico-social et de prévention/ promotion de la santé. Pour ce faire, les mutuelles complémentaires-santé françaises allaient être intégrées aux autres coopérations sanitaires. Le projet a permis aux institutions compétentes de créer et de développer une véritable collaboration dans le champ médico-social.

En 2015, tout l'espace frontalier franco-belge a été doté d'un dispositif transfrontalier conventionnel de coopération sanitaire identique.

Le travail d'étude relatif aux modes de la prise en charge de la dépendance et au recensement des bonnes pratiques a été finalisé. Il présente un état des lieux précis de la prise en charge de la dépendance dans les différentes régions de l'espace frontalier franco-belge dressé au travers de propositions de collaborations et de coopérations transfrontalières.

Au niveau de la communication, un travail considérable a été réalisé pour organiser un colloque de haut niveau sur la coopération transfrontalière en matière de santé fin décembre 2013, ainsi que pour organiser celui du 16 septembre 2014 avec l'Eurométropole sur l'échange de bonnes pratiques en matière de prise en charge des personnes âgées sur les deux versants frontaliers, mais aussi la manifestation à l'Ambassade de France le 7 octobre 2014 sur la coopération sanitaire et le colloque de clôture le 11 octobre à Lille sur la prise en charge des personnes handicapées et le bilan de la coopération transfrontalière en santé au cours des deux dernières décennies. De plus, l'OFBS a été représenté dans différents colloques, a remis à jour la plateforme internet www.santetransfrontaliere.eu et son site internet www.ofbs.eu, ses brochures patients dans les différentes ZOAST et publié six newsletters « flash santé transfrontalière ».

¹⁰ https://santetransfrontaliere.dims.fr/index-quick.php?dims_op=doc_file_download&docfile_md5id=28f07d7d54717153e9647e53f9d33845

¹¹ Projet programme opérationnel Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen : <http://www.interreg4-fwvl.eu/fr/projet-detail.php>

3. Projet sur l'insertion professionnelle

Projet SAM – Eurométropole (Solidarité-Activation-Mobilité) sur l'insertion des personnes en situation de précarité

Frontière : [France-Belgique](#)

Territoire : [Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai](#)

Programme européen : [Interreg IVA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

Porteur du projet : L'Union Départementale des Centres Communaux de l'Action Sociale (CCAS) du Nord (Lille, Roubaix et Tourcoing)

Partenaires :

- Centres publics de l'action sociale de Mouscron, Tournai, Kortrijk et Menin (BE)

Description du projet :

Le projet SAM-E encourage les échanges entre les acteurs dans le secteur des services sociaux des deux côtés de la frontière. Il consiste en l'échange des savoir-faires des services sociaux des deux côtés de la frontière franco-belge et contribue à l'analyse des besoins sociaux de l'Eurométropole.

Le but est l'amélioration de la vie quotidienne des populations du territoire eurométropolitain et, plus particulièrement, les plus précarisées d'entre elles. Il s'agit de proposer des initiatives transfrontalières communes de prévention et de lutte contre l'exclusion pour tous les citoyens en difficulté : ainsi, des allocataires des minimas sociaux ont pu avoir une expérience professionnelle de l'autre côté frontière, permettant d'améliorer leur employabilité.

Partenaires

- Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing
- Centre Public d'aide sociale de Tournai
- Centre Communal d'Action Sociale de Lille
- Ville de Lille
- Het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn van Kortrijk
- Centre Communal d'Action Sociale de Roubaix
- Centre Public d'Aide Sociale de Mouscron
- Het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn van Menen

Partenaires associés:

- Centre Communal d'Action Sociale d'Halluin
- Het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn van Ronse
- De Provincie West-Vlaanderen

Durée du projet : 2011-2014

BIBLIOGRAPHIE

- Site de la MOT sur la Santé en transfrontalier : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/sante/>
- Site de la MOT sur l'Inclusion Sociale en transfrontalier : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/inclusion-sociale/>
- Site de l'Observatoire de la Santé franco-belge : <http://ofbs.dims.fr/>
- Présentation de M. Henri LEWALLE sur la coopération sanitaire transfrontalière : [http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Evenements_MOT/CONFERENCE DEBAT MOT 2014 ppt sante.pdf](http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Evenements_MOT/CONFERENCE_DEBAT_MOT_2014_ppt_sante.pdf)
- « La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé : principes et pratiques » Etude réalisée par E. DELECOSSE, F. LELOUP et H. LEWALLE, avec la participation de la MOT, pour la Commission Européenne, 2017: http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/brochures/2017/europe-an-cross-border-cooperation-on-health-theory-and-practice